



Reims, vendredi 3 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01185

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Stationnement (interdiction bief fargniers pk 80.200 à pk 82.000)**Canal Saint-Quentin****Levage wagon TMD****Une interdiction de stationner (bief de fargniers 1 pk 80.200 à 82.000) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 14/03/2023 à 19:00 au 15/03/2023 à 07:00

- o **Canal de Saint-Quentin (sur le Bief de Fargniers I n° 29)**
entre les pk 80.200 et pk 82,000

Commentaire :

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que le stationnement des bateaux est interdit dans le bief de fargniers 1 du pk 80.200 au pk 82.000, du mardi 14 mars à 19h00 au mercredi 15 mars à 7h00. Une opération de levage de wagons de matières dangereuses étant programmée. Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

16/03/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Etienne MARTINET